

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX – Serge BERTILLOT - Patrice MAILY - Vincent FENEON - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD - Paul SAGE - Valérie LACROIX - Anne-Marie LAVEDER - Valérie PILLOUX - Jean-Marc DURY - Vincent AUPECLE

Procurations : Hubert FENEON à Jean-Marc DURY

Absents : Laurent LACROUTE - Marie-Pascale ALLOIN

Secrétaire de séance : Valérie LACROIX

Date de convocation : 14 mars 2014

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 février 2014, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter une délibération :

- Choix du bureau d'étude concernant l'étude préalable de l'aménagement du bourg.

Délibérations :

1/ Présentation du Compte Administratif 2013 budget principal de la Commune :

- recettes fonctionnement : 428 305.65 €
- dépenses fonctionnement : 329 444,81 €
- excédent fonctionnement : 98 860.84 €

- recettes investissement : 31 800.42 €
- dépenses investissement : 60 416,73 €
- insuffisance investissement : 28 616.31 €

- résultat de l'exercice de l'année 2013 excédentaire de : 70 244.53 €
- résultat de clôture de l'année 2013 excédentaire de : 166 064.44 € (avec reprise solde à N-1)

Le Maire quitte la salle pour le vote.

Les comptes administratifs et de gestion 2013 du budget principal de la commune sont approuvés par **12 voix pour**.

2/ Présentation du Compte Administratif 2013 Assainissement :

- recettes fonctionnement : 5 007.21 €
 - dépenses fonctionnement : 5 960.00 €
 - déficit fonctionnement : 952.79 €

 - recettes investissement : 7 162,48 €
 - dépenses investissement : 6 439.23 €
 - excédent investissement : 723,25 €
- résultat de l'exercice de l'année 2013 déficitaire de : 229.54 €
- résultat de clôture de l'année 2013 déficitaire de : 545.32 € (avec reprise solde N-1)

Le Maire quitte la salle pour le vote.

Les comptes administratifs et de gestion 2013 de l'assainissement sont approuvés **par 12 voix pour**.

Les comptes détaillés peuvent être consultés en Mairie.

3/ PIIC 2014 :

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour les travaux d'aménagement de la maison du centre- bourg en 2014 pour un total de 155 056,32 € HT et demande une subvention de 19 650.50 € dans le cadre du Programme Intervention pour l'Investissement Communal.

13 voix pour

4/Choix du bureau d'étude concern ant l'étude préalable de l'aménagement du bourg.

Le conseil confie à la société ARC-PHI Architecture de SAINT Bonnet de Joux, la mission d'étude préalable à l'aménagement du bourg pour un montant de 13200 € H.T.

Décisions diverses et points divers :

1/ Point sur le paiement des loyers des locataires :

Le point sur le paiement des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Eco Village Avenir :

Les services des « Domaines » sont venus visiter la maison du centre-bourg afin de donner une estimation financière.

3/ Passage du TBCO :

La course cycliste du TBCO traversera la commune au « Guidon » le 01.06.2014.

4/ Rampes pour remorque communale : Le conseil accepte l'achat de rampes pour permettre la montée du tracteur-tondeuse sur la remorque.

5/ Courrier reçu en Mairie :

Le conseil prend connaissance du courrier d'une famille de Lugny les Charolles concernant la difficulté d'accès à la bibliothèque pour un enfant handicapé moteur, scolarisé à Saint Julien.

7/Mart'si du Vendredi :

Le jour où a lieu le « Mart 'si du Vendredi », les véhicules sont souvent garés de manière dangereuse pour la circulation.

Le stationnement sera interdit vers l'église et il est demandé à toutes les personnes de stationner place Bernard Thévenet.

L'Assemblée générale de l'association a lieu le samedi 29 mars 2014 à 16h30 à la Salle Paroissiale suivie d'un bal Folk à 21h00.

8/ Utilisation de produits phytosanitaires :

Les nouvelles normes écologiques imposent l'achat de produits phytosanitaires particuliers. Une tenue adaptée et une formation sont obligatoires pour l'employé communal (à la charge de la commune).